

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis unique de la Province de Namur, Place Saint-Aubain n°2 à 5000 Namur pour la construction et l'exploitation de la Maison administrative de la Province de Namur située rue Henri Blès à 5000 Namur.

Le dossier est consultable à l'adresse suivante : www.namur.be, onglet : "Je trouve – Enquêtes publiques"

Une séance d'information à destination du public sera organisée le 2 mai 2018 dès 18H00 heures (hors procédure) – Lieu : Campus provincial rue Henri Blès n°188-190 à 5000 Namur.

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
Le demandeur :	Province de Namur, Place Saint-Aubain n°2 à 5000 Namur – Tél : 081/776.707
Le Fonctionnaire technique :	Monsieur Vanderwegen Daniel Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 39.810
Le Fonctionnaire délégué :	Monsieur Tournay Marc Place Léopold, 3 à 5000 Namur Tél : 081/246.111 – Réf : 4/PU3/2018/41
L'Administration communale :	Cellule Permis d'environnement Tél : 081/246.505

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
20 avril 2018	25 avril 2018	Lieu : Hôtel de Ville, Cellule Permis Environnement Date : 14 mai 2018 Heure : 11H00	Collège communal Cellule Permis d'environnement Hôtel de Ville de et à 5000 Namur permis.environnement@ville.namur.be

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Les Fonctionnaires technique et délégué sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis unique.

Le dossier de demande de permis unique peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 (fermé le vendredi), à la Cellule Permis d'environnement – Hôtel de Ville, 2^{ème} étage (Aile A).
- le samedi de 8h30 à 11h00, exclusivement sur rendez-vous (24 heures avant – tél : 081/246.505), à l'Espace Citoyens, Hôtel de Ville à Namur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Namur, le 18 avril 2018

Pour la Directrice générale,
Par délégation, le Chef de Département,

Le Bourgmestre ou son délégué,
Echevine de l'Urbanisme

Johan GIOT

(s) Stéphanie Scailquin